Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-03

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-03 : MAISON POUR TOUS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES COLLECTIONS AUPRES DE LA DRAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de la nouvelle médiathèque Maison pour Tous,
VU la nécessité de constituer des collections documentaires diversifiées et adaptées (livres, périodiques, supports multimédias, ressources numériques) afin d'assurer l'ouverture et le bon fonctionnement de l'équipement,
VU la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le financement des collections,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_03-DE

La constitution de collections de qualité est indispensable pour répondre aux missions de lecture publique.
Elle permet de garantir un accès équitable à la culture, à l'information et au savoir pour l'ensemble des habitants.
Le coût prévisionnel de l'acquisition des collections s'élève à 7000€ et la collectivité demande un accompagnement de 35%.
L'aide financière de la DRAC contribuerait à la réussite de ce projet culturel structurant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour les collections de la médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne d'un montant de 35% sur un montant total de 7000€ TTC pour les collections de la médiathèque « Maison pour Tous » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA